



## Commission consultative paritaire centrale de l'AEFE (CCPC)



**28 février 2023**

### ***Recrutement des enseignants formateurs du 2nd degré***

#### **Déclaration liminaire de la FSU**

Après une 5ème journée d'action massive en France le 16 février qui confirme la **puissance du mouvement social pour le retrait du projet de réforme des retraites**, le SNES avec la FSU et l'intersyndicale appellent de nouveau à la grève le mardi 7 mars.

Le gouvernement restant sourd à la contestation populaire, **l'intersyndicale appelle à mettre la France à l'arrêt dans tous les secteurs le 7 mars**. L'intersyndicale de l'Éducation appelle elle aussi à une grève massive permettant de **fermer totalement les écoles, collèges, lycées et services le mardi 7 mars**.

L'intersyndicale appelle également les personnels à **se mobiliser le 8 mars, journée internationale de luttes pour les droits des femmes**, pour dénoncer l'injustice sociale majeure de cette réforme des retraites envers les femmes. **La FSU appelle à les personnels à participer à la grève féministe du 8 mars**.

Parallèlement, **dans l'Éducation, la FSU appelle les personnels à rendre visibles les revendications salariales** dans les mobilisations en cours pour nos retraites. Les deux sujets sont étroitement liés. Or, le « Pacte » proposé par le Ministre en guise de « revalorisation » est une tromperie intellectuelle, une proposition hors sol, méprisante et provocatrice ! En outre, à l'AEFE, les dossiers indemnitaires sont en jachère : toujours pas de transposition de la « prime Grenelle » ni des indemnités statutaires des CPE et Psy-EN, « rebasage » annuel de l'ISVL qui n'en a que le nom, avantage familial insuffisant dans certaines zones... Les personnels de droit local subissent eux aussi l'inflation mondiale et les blocages salariaux dans la plupart des établissements. Il est temps d'entendre les revendications des personnels et d'y apporter des réponses à la hauteur de la situation.

## Concernant le recrutement des enseignants formateurs du 2nd degré pour la rentrée 2023 :

- Rappelons tout d'abord que **grâce à l'action juridique de la FSU et à sa victoire en Conseil d'État, le recrutement des personnels détachés auprès de l'AEFE reste soumis à l'avis des CCP (commissions consultatives paritaires), une victoire pour l'équité, la transparence et les valeurs du paritarisme**, et grâce à laquelle nous sommes amenés à siéger aujourd'hui ! Une victoire contre les velleités d'opacité portées par l'Agence et la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la Fonction publique), qui avaient voulu extrapoler les mesures les plus délétères de la **loi de transformation de la Fonction publique, dont la FSU revendique l'abrogation**.
- L'Agence doit avancer concrètement sur la réflexion engagée sur **les viviers**. Alors que les collègues y réfléchissent à deux fois avant de candidater (pour des raisons professionnelles et pour des raisons personnelles), il conviendrait que les exigences de profil par l'AEFE correspondent aux réalités du terrain. Certes la détention d'un CAFFA ou d'un Master PIF est un atout, mais il ne faut pas se priver de candidats aguerris mais pas si nombreux : on élargirait ainsi les viviers en sélectionnant les enseignants qui ont une expérience avérée de la formation continue même sans détenir ces certifications. La FSU déplore par exemple **un poste non pourvu en espagnol** dans les propositions de l'Agence pour cette CCPC.
- La FSU réitère son opposition aux **restrictions que le Ministère de l'Éducation nationale a multipliées ces dernières années concernant l'octroi d'un détachement à l'AEFE** : ces mesures arbitraires rendent de nombreuses candidatures irrecevables, notamment de la part de collègues en cours de détachement, et contribuent ainsi à assécher le vivier, tout en bloquant la mobilité au sein du réseau... La FSU poursuit ses interventions auprès du Ministère pour remettre à plat ces règles totalement inadaptées à la réalité et aux besoins du réseau AEFE.
- Rappelons aussi **l'utilité du groupe de travail de sélection aux entretiens sur ces postes d'enseignants formateurs**. Grâce aux propositions des commissaires paritaires FSU, des candidat-es ont pu être ajouté-es aux propositions initiales de l'Agence, dont certain-es se retrouvent classés aujourd'hui sur les propositions de recrutement, **preuve de la pertinence de nos propositions**.

Sur la stratégie d'**implantation des postes d'enseignants formateurs du 2nd degré**, nous relevons à nouveau la contradiction de l'AEFE qui dans certaines zones (Europe, Moyen-Orient / Proche-Orient) les disperse un petit peu sur deux voire trois établissements, tandis qu'ailleurs (Afrique, Asie, Amériques) elle les concentre sur l'IRF (Institut régional de formation). L'appauvrissement du maillage réduit le rayonnement des formateurs, et pose des problèmes de seuils (absence dans les établissements des professeurs lors de leurs missions). Le seul argument du "hub aérien" est exagéré, il faut certes tenir compte des liaisons aériennes mais à notre sens ce choix délibéré est problématique pour la bonne animation pédagogique du réseau.